Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pompe à chaleur qui casse après offre d'achat contresignée

Par AudreyPatchoune

Bonjour,

j'ai contre signé une offre d'achat. Je n'ai pas encore signé le compromis de vente de ma maison. Mon souci est le suivant. entre mon offre d'achat et le compromis qui n'est pas encore signé, ma pompe à chaleur qui a 10 ans à cassé (10 ans est la durée de vie d'une pompe à chaleur). la réparation est de 2500 euros sachant que la pompe risque de cassé dans un an . le changement de la pompe est de 7000 euros, je me propose de payer la moitié car je ne peux supporter le coût total de 7000 euros de cette imprévisibilité. les acquéreurs ne sont pas d'accord et veulent qu on baisse le prix sous peine ne nous attaquer en justice . les acquéreur menacent de proces si je baisse pas le prix de ma maison de la totalité de la facture. Peut elle m'attaquer en justice ?

Merci pour votre aide +++

Par ESP

Bonsoir
En vertu de l'article 1583 du Code civil, à partir du moment où vous avez accepté l'offre, "la vente est parfaite" car il y a accord sur le bien et le prix entre les parties.

Vous pourriez refuser de négocier, mais votre acheteur pourrait, lui, intenter une action pour non conformité de la chose vendue, car le vendeur doit prendre toutes les dispositions pour permettre à l'acquéreur de prendre possession paisiblement du bien.

Par AudreyPatchoune

Merci beaucoup pour votre retour rapide

Pourriez-vous me dire si une offre d'achat contre signée de ma part devient caduque si l'acheteur n'a pas indiqué la clause suspensive d'obtention d'un prêt bancaire et qu'il le mentionne après au compromis?

Aucune clause suspensive n'apparaît dans cette offre d'achat que j'ai signé hors le compromis stipule cette clause d'obtention de prêt ...
J'ai contre signer cette offre et m'aperçois de ça maintenant à la lecture du compromis que je n'ai pas encore signé.

Merci +++

Par AudreyPatchoune

Merci beaucoup pour votre retour rapide

Par ESP

Je recommande de le mentionner, c'est mieux, mais en général, une offre d'achat est faite rapidement, alors les caractéristiques du prêt, sont mentionnées sur le compromis que l'on nomme à raison "avant contrat".